

DRC4775 – Droit pénal II

Stéphane Rolland

Trimestre hiver

Description du cours

Le professeur abordera les règles et la jurisprudence en matière de preuve et de procédure pénales. Le cours traite des différentes phases de la procédure pénale, de l'action policière à l'appel, en passant par la comparution, l'enquête sur remise en liberté, l'enquête préliminaire, le procès et l'audition pour la détermination de la peine. Il traite également des règles générales de preuve et des règles particulières à l'admissibilité de la preuve, compte tenu notamment de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Objectif du cours

Permettre aux étudiants de développer leurs connaissances en preuve et procédure pénale.

Méthode d'enseignement

Cours magistraux accompagnés de cas pratiques. L'approche du cours est axée sur la pratique des procureurs de la Couronne et des avocats de défense devant les tribunaux criminels de première instance.

Méthode d'évaluation

- ✓ Examen Intra: 25%
- ✓ Examen Final: 60%
- ✓ Participation (non-préjudiciable): 5%
- ✓ Cas pratiques (non-préjudiciables): 10%

OU

- ✓ Examen intra: 25%
- ✓ Examen final: 75%

Principaux instruments de travail

- *Code criminel*, LRC 1985, c C-46 (version 2019 non-annotée)
- Jurisprudence (accessible en ligne sur canlii.org/fr/)